Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant

Rapport d'activité 2000-2001

Québec

102-03885/

Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant

Rapport d'activité 2000-2001

Novembre 2001

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001—01-00676

ISBN 2-550-38410-5

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Table des matières

Présentation 1

1 Le mot de la présidente sortante 3

2 Les principales activités du COFPE en 2000-2001 5

3 Les avis du COFPE 7

3.1 Pour une nouvelle culture de formation continue en enseignement 7

3.2 Réponse du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant à la consultation ministérielle sur le document *La formation à l'enseignement : Les orientations – Les compétences professionnelles* 10

3.3 Les avis en préparation 14

4 Les nominations au COFPE 15

Conclusion 15

Annexe 1 Mandat et composition du COFPE

Annexe 2 Membres du COFPE en 2000-2001

PRÉSENTATION

Le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE) est un organisme-conseil créé en 1993 dans le sillage de la réforme de la formation du personnel enseignant. Il a été institué en 1997 par une modification à la Loi sur l'instruction publique.

Le COFPE a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relative à la formation initiale et continue du personnel enseignant et, plus particulièrement, sur les orientations fondamentales à donner à la formation des enseignantes et des enseignants.

Par sa composition, le COFPE est à même, en plus des consultations et des recherches qu'il conduit, de soumettre au ministre et au milieu de l'éducation des avis représentatifs de l'ensemble des partenaires de la formation à l'enseignement, qu'ils soient de l'université ou du milieu scolaire.

De même, l'expertise individuelle des membres du COFPE et l'approfondissement collectif de leur réflexion relativement aux sujets abordés permettent de proposer au ministre des avis éclairés et soucieux de réalisme en vue des décisions à prendre et des actions à accomplir à l'égard de la formation des enseignantes et des enseignants.

Dans son rapport d'activité 2000-2001, le COFPE énonce les recommandations contenues dans l'avis qu'il a adressé au ministre au sujet de la formation continue du personnel enseignant et fait part des principaux commentaires qu'il a formulés en ce qui concerne les nouvelles orientations à donner à la formation initiale à l'enseignement ainsi que les modifications à apporter aux programmes de formation à l'enseignement.

Le COFPE présente aussi un résumé de ses autres activités.

Enfin, le mandat officiel et la composition du COFPE selon la Loi sur l'instruction publique sont donnés en annexe ainsi que la liste de ses membres en 2000-2001.

1 LE MOT DE LA PRÉSIDENTE SORTANTE

En février 1994, la ministre de l'Éducation, madame Pauline Marois, me nommait présidente du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE). À la fin de mon second mandat, je me permets de faire un bref bilan des réalisations et du fonctionnement du comité.

Il est de notoriété publique que les débuts du comité ont été difficiles. Non seulement, le comité avait-il été mis en place tardivement, ce qui l'avait empêché de jouer son rôle d'orientation pour certains dossiers, mais, de plus, sa composition n'était pas acceptée par le réseau universitaire. Cette résistance a été levée à la suite d'une modification apportée à la composition du comité, soit l'ajout d'une personne appartenant au réseau universitaire. La crédibilité du COFPE a alors pris une courbe ascendante, notamment à la suite de la publication, en 1999, de l'avis portant sur les modifications à prévoir à la formation à l'enseignement dans le contexte de la réforme de l'éducation adoptée par le gouvernement, et intitulé *Consolider, ajuster et améliorer la formation à l'enseignement.*

Soutenu par peu de moyens (une seule ressource professionnelle et un budget limité), le COFPE ne peut être comparé à des organismes conseils tel le Conseil supérieur de l'éducation. Néanmoins, l'expertise et la connaissance du « terrain » que possède chacun de ses membres lui permettent de produire des avis pertinents pour alimenter la réflexion. Les orientations que propose le COFPE se veulent réalistes tout en ayant souvent un caractère inédit. Plusieurs de ces suggestions originales ont d'ailleurs été reprises par le ministère de l'Éducation dans la mise en œuvre de ses politiques. En ce sens, nous pouvons dire qu'aujourd'hui le COFPE joue vraiment un rôle d'orientation. La diffusion de ses avis dans les écoles, les commissions scolaires et les universités contribue également à l'appropriation des politiques de formation par les différents milieux.

Dans le milieu de l'éducation, il n'est pas toujours facile de vivre une réelle concertation. Les recommandations appelant au partenariat sont fréquentes. Au COFPE, la concertation est pourtant une réalité, je dirais même une force. En six ans de mandat, rares sont les propositions qui n'ont pas fait consensus au sein du comité. Cette attitude constructive des membres, recherchant la position qui rallie, a contribué à faciliter mes fonctions de présidente. J'en remercie et félicite toutes les personnes qui ont participé aux travaux du comité au cours de ces années.

À l'heure où la profession enseignante doit accueillir une forte relève, à l'heure où la réforme nous invite à instaurer une véritable culture de la formation continue, je souhaite que le COFPE puisse continuer son travail d'analyse, de suivi et de prospective.

Francine Schoch

2 LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COFPE EN 2000-2001

Étude de dossiers

Au cours de l'année se terminant le 30 juin 2001, le COFPE a tenu cinq réunions, pour un total de six jours de travail. Toutes les rencontres ont eu lieu au ministère de l'Éducation à Montréal.

Les principaux sujets à l'ordre du jour des réunions et du plan de travail de l'année 2000-2001 ont été :

- l'insertion professionnelle, thème abordé avec le concours de personnes invitées (5 octobre 2000 et 16 février 2001);
- la consultation ministérielle sur les modifications à apporter à la formation initiale à l'enseignement (2 novembre 2000);
- la formation pratique à l'enseignement (26 et 27 avril et 8 juin 2001).

Le COFPE a sollicité la collaboration des directions régionales et a participé à des rencontres en milieu scolaire et universitaire afin de mieux comprendre les éléments constitutifs des dossiers de la formation pratique à l'enseignement et de l'insertion professionnelle pour lesquels il formulera des recommandations au ministre dans les avis en cours d'élaboration.

Consultation des directions régionales du ministère de l'Éducation

Le COFPE a sollicité la collaboration des responsables de la formation à l'enseignement afin de connaître les mécanismes de concertation existant entre les universités et les commissions scolaires. Les réponses ont été données de différentes façons : communications téléphoniques, comptes rendus écrits et invitations à rencontrer les membres de la table régionale de concertation sur la formation à l'enseignement pour discuter de la formation initiale et de l'insertion professionnelle. Le COFPE a été invité aux trois tables de l'agglomération montréalaise, à celle de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et à celle du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Plans de réussite

Le COFPE a aussi consulté les directions régionales sur l'existence de projets d'insertion professionnelle qui auraient été mis en œuvre dans le cadre des plans de réussite dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle.

Rencontres dans le milieu scolaire

La secrétaire-coordonnatrice a rencontré des enseignantes et enseignants associés, des mentors, des étudiants en enseignement ou de jeunes enseignantes et enseignants à Montréal, à Sherbrooke, à Lennoxville, à Victoriaville et à Saint-Bruno-de-Montarville. À l'occasion, elle était accompagnée d'un membre du COFPE.

Les séances de travail ont permis de mieux connaître les aspects régionaux de la formation pratique et de l'insertion professionnelle.

Enquête auprès des directions d'école

Au cours du printemps 2001, le COFPE a procédé, auprès des directions d'école, à une enquête sur l'insertion professionnelle. Pour ce faire, il a fait appel à la collaboration des organismes représentant les directrices et directeurs d'écoles francophones et anglophones des secteurs public et privé.

Participation à des colloques

Le COFPE a été invité à présenter son mandat, ses réalisations et ses projets à deux colloques réunissant les différents acteurs des universités et du milieu scolaire associés à la formation à l'enseignement, soit le colloque portant sur la formation pratique en partenariat tenu à l'Université du Québec à Montréal et le colloque sur les enjeux de la supervision universitaire des stages en enseignement qui a eu lieu à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

www.cofpe.gouv.qc.ca

Le COFPE a mis à jour son site sur Internet en y publiant le *Rapport d'activité 1999-2000*, l'avis *Pour une nouvelle culture de formation continue en enseignement* et sa version anglaise intitulée *Creating a New Culture of Professional Development in Teaching* ainsi que la mise à jour de la lettre de remerciement aux enseignantes et enseignants associés.

De plus, il a répondu à plusieurs consultations qui lui ont été adressées par courriel.

3 LES AVIS DU COFPE

3.1 Pour une nouvelle culture de formation continue en enseignement

Après avoir publié un premier avis sur la formation continue du personnel enseignant, en juin 1997, le COFPE en a rédigé un second, plus complet, à la suite d'une consultation du personnel enseignant qui s'est déroulée au printemps 1999. Cet avis fait suite à l'adoption par le ministre, en juin 1999, des orientations pour la formation continue du personnel enseignant publiées sous le titre *Choisir plutôt que subir le changement*[1].

Le COFPE considère que la formation continue du personnel enseignant doit se donner les moyens de ses orientations, notamment sur le plan organisationnel et dans la culture du système d'éducation.

À cet égard, le COFPE insiste pour que soient adoptées des stratégies d'information efficientes et que soient pris les moyens nécessaires à l'appropriation de la réforme de l'éducation par les enseignantes et les enseignants, sans quoi celle-ci ne pourra prendre son rythme de croisière ni atteindre son objectif ultime, qui est la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves.

L'avis du COFPE porte plus précisément sur les conditions à réunir pour que s'instaure une nouvelle culture de la formation continue en enseignement et pour en assurer la qualité.

L'avis comprend trois parties. La première expose les éléments du contexte dans lequel s'inscrit la formation continue en enseignement; la deuxième dresse les constats et les besoins de formation à partir des résultats d'études conduites dans le domaine, y compris le sondage du COFPE; la troisième énonce les recommandations adressées au ministre de l'Éducation pour instaurer une nouvelle culture de formation continue en enseignement en vue d'améliorer la réussite éducative.

L'avis renferme vingt-deux recommandations.

Les conditions à réunir pour rendre possible une nouvelle culture de formation continue en enseignement :

- Trouver et réserver du temps pour la formation continue du personnel enseignant à l'intérieur de l'organisation du travail.
- Consacrer un nombre plus important de journées pédagogiques à la formation continue de type organisationnel et collectif.
- Définir collégialement la nature précise et l'utilisation des journées pédagogiques réservées à la formation continue de type collectif.
- Donner la priorité à la formation par les pairs dans le mouvement de diversification des moyens, des lieux et des objets de la formation continue.
- Redéployer et augmenter les ressources financières pour la formation continue au profit des écoles.

1. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire. *Orientations pour la formation continue du personnel enseignant – Choisir plutôt que subir le changement*, Québec, 1999, 20 p.

- Mettre à la disposition du personnel enseignant les ressources matérielles de l'école, ce qui facilitera la mise en œuvre des activités de formation.
- Soutenir, de façon particulière, les centres de ressources pédagogiques spécialisés.
- Introduire le concept d'enseignantes-ressources et d'enseignants-ressources libérés d'une partie de leur tâche d'enseignement pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation continue de l'établissement.
- Adapter le modèle universitaire de formation aux nouvelles orientations de la formation continue en enseignement.
- Réviser l'approche individualisée dans le domaine des colloques et des congrès de façon à diminuer sensiblement le coût de ce mode de formation et à en multiplier les effets positifs.
- Accentuer le caractère multidisciplinaire des colloques nationaux ou régionaux et inviter les conférenciers et les conférencières dans les régions.
- Concevoir des processus, des méthodes, des instruments de travail et des mécanismes appropriés de reddition de comptes pour l'administration de la formation continue du personnel enseignant.
- Adapter le mode d'allocation des ressources financières pour la formation continue en fonction d'une allocation par école calculée selon des paramètres qui prennent en considération les caractéristiques internes.
- Adopter des modes de gestion et des stratégies de formation prioritairement destinés à l'ensemble du personnel enseignant de chacune des écoles.
- Réduire au minimum les structures intermédiaires, les règles rigides et les actes de procédure administrative « multipaliers » relatifs à la formation continue du personnel enseignant.
- Redéfinir les responsabilités des commissions scolaires et des comités paritaires de formation continue en fonction de la responsabilité première des enseignantes et enseignants, qui est de déterminer leurs besoins, et de celle des directions d'école, qui est d'organiser la formation continue convenue avec le personnel enseignant.

Les mécanismes à mettre en place pour assurer la qualité des activités de formation et l'efficience de la formation continue :

- Concevoir la formation continue en réponse à un diagnostic des besoins individuels et collectifs définis par les enseignantes et les enseignants.
- Mettre en place un mécanisme d'agrément des formateurs et des formatrices externes, en particulier pour les personnes qui proposent des services de consultation ou qui donnent des conférences.
- Assurer un suivi individualisé de la démarche de formation continue du personnel enseignant.
- Assurer une supervision rigoureuse de l'exécution du plan de formation continue de l'établissement ainsi que des étapes et des activités qui s'y rattachent.
- Évaluer rigoureusement et systématiquement les activités de formation de façon à procéder aux adaptations et aux améliorations qui s'imposent pour l'exécution du plan de formation de l'établissement.
- Concevoir des modèles et des instruments en vue d'observer les résultats tangibles de la formation donnée au regard des besoins à satisfaire.

3.2 Réponse du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant à la consultation ministérielle sur le document *La formation à l'enseignement : Les orientations – Les compétences professionnelles*[2]

À l'occasion de la consultation ministérielle de l'automne 2000, le COFPE a rédigé un avis sur les nouvelles orientations pour la formation initiale du personnel enseignant dont les grandes lignes lui avaient déjà été présentées à la réunion du 2 juin 2000.

2. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire. *La formation à l'enseignement : Les orientations – Les compétences professionnelles* (version provisoire de consultation), Québec, septembre 2000, 193 p.

Le COFPE a examiné le document de consultation comme le suivi à son propre avis publié en 1999 et dans lequel il recommandait « que le ministère de l'Éducation procède à une mise à jour et à une simplification des profils de compétences attendues chez les enseignantes et enseignants au sortir de leur formation initiale à l'enseignement »[3].

Le COFPE souligne l'intérêt des réflexions proposées sur l'approche culturelle de l'enseignement. Il observe un souci réel de clarification des concepts de *professionnalité*, de *professionnisme* et de *professionnalisation* qui permet de situer la formation à l'enseignement dans un processus de professionnalisation. Enfin, il signale la reconnaissance de la nécessité de la formation continue « compte tenu de la complexité des situations et de la mouvance des contextes qui déterminent l'agir professionnel »[4] ainsi que l'importance du partenariat et de la concertation entre les instances et les personnes des milieux scolaire et universitaire pour le développement d'une culture commune et d'une identité partagée indispensables à l'établissement d'un savoir professionnel et à la formation du « maître professionnel ».

Le COFPE reconnaît que le document de consultation répond globalement aux recommandations qu'il avait lui-même formulées concernant la maîtrise d'œuvre des programmes de baccalauréat en enseignement par les départements ou facultés de sciences de l'éducation, les liens étroits à établir entre la formation dans une discipline et l'enseignement de cette discipline au primaire et au secondaire, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ainsi que l'interdisciplinarité et la polyvalence.

3. Gouvernement du Québec, Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE). *Consolider, ajuster et améliorer la formation à l'enseignement*, p. 56 (recommandation 4.3.1).
4. Ministère de l'Éducation. *Ibid.*, p. 24.

Le niveau de maîtrise d'une compétence à l'entrée dans la profession

Ainsi qu'il est mentionné dans le document de consultation, le COFPE considère qu'il est difficile de définir le niveau de maîtrise d'une compétence qui devrait être demandé à l'entrée dans la profession. D'une part, il faut déterminer ce qu'il est réaliste d'exiger d'un nouvel enseignant dont l'expérience se réduit généralement à la prise en charge de classes au cours de ses stages; d'autre part, il faut tenir compte de la complexité de la tâche et préparer les futurs enseignants à donner un enseignement de qualité dès leur entrée dans la profession, car leurs élèves aussi ont droit à la réussite.

Selon le COFPE, un suivi attentif et rigoureux de l'insertion des nouveaux enseignants s'impose afin de pouvoir préciser, et réévaluer au besoin, les seuils de compétence, d'une part, et ajuster la formation initiale en conséquence, d'autre part.

L'approche programme

Le COFPE s'étonne du fait que l'approche programme soit vue comme une conséquence au regard de l'élaboration des programmes de formation à l'enseignement alors qu'elle est plutôt un préalable, l'élément essentiel du renouveau.

L'intégration des apprentissages, concept selon lequel un « programme d'études est saisi comme un tout pédagogiquement et rationnellement articulé en fonction des compétences attendues au terme de cette formation[5] », constitue un nouveau paradigme, un virage important dans la formation à l'enseignement. L'approche programme doit susciter une nouvelle manière d'évaluer les compétences des étudiants en prenant en considération une logique de programme et non plus

5. Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE). *Ibid.*, p. 15 (recommandation 2.2.1).

seulement les objectifs d'un cours. Il faut donc repenser la formation à l'enseignement et réorganiser les programmes selon d'autres modes que le découpage usuel en cours de trois unités. Cela devrait susciter une réévaluation de la tâche d'enseignement de l'ensemble des professeurs qui sont engagés dans les programmes de formation à l'enseignement, et cela, peu importe leur département d'appartenance et, ultimement, des modifications au financement de ces programmes.

Le baccalauréat en adaptation scolaire

Le COFPE s'interroge sur l'absence de proposition de formation en adaptation scolaire pour la prise en charge de classe aux 1er et 2e cycles du primaire. Cette lacune étonne d'autant plus que la politique de l'adaptation scolaire met l'accent sur la prévention et l'intervention rapide auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et que ces priorités sont rappelées dans le document de consultation. L'inscription des élèves dans des classes spéciales à partir du 3e cycle du primaire est une intervention trop tardive, notamment en l'absence de redoublement.

Par ailleurs, le document de consultation ne prévoit rien non plus en ce qui a trait à l'adaptation scolaire pour les classes de 4e et 5e secondaire qui comptent des élèves auparavant scolarisés dans des classes à effectif réduit. Ces élèves ont aussi droit à des services d'enseignement selon la Loi sur l'instruction publique. Ce sont donc des enseignants qui doivent intervenir auprès de ces élèves qu'il s'agisse d'élèves en classe spéciale ou d'élèves intégrés en classe ordinaire.

Le COFPE croit qu'il faut former des enseignants « spécialistes », et non plus des « généralistes » en adaptation scolaire, et que des balises claires en ce sens doivent être données aux universités. Le COFPE demande donc que soit élaboré un programme de baccalauréat en adaptation scolaire fermé, c'est-à-dire qui ne constitue plus une « passerelle » rapide pour l'enseignement ordinaire et de former des enseignants pouvant prendre en charge une classe spéciale à l'un ou

l'autre des trois cycles du primaire ou au secondaire ou encore intervenir auprès des élèves handicapés ou en difficulté intégrés en classe ordinaire.

Le baccalauréat de quatre ans pourrait comporter un tronc commun en adaptation scolaire, une formation pratique d'environ 1 400 heures, une partie « spécislisée » et deux profils de sortie, soit la prise en charge d'une classe spéciale avec spécialité (primaire ou secondaire) et le soutien à l'intégration en classe ordinaire.

Enfin, le programme devrait faire l'objet d'un contingentement serré et d'une rationalisation interuniversitaire pour en assurer la viabilité et la qualité.

Les autres formations à l'enseignement

En ce qui a trait aux profils de sortie des autres programmes de baccalauréat en enseignement, le COFPE est généralement d'accord avec les orientations définies et formule de brefs commentaires en vue de leur amélioration.

3.3 Les avis en préparation

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, le COFPE prévoit transmettre au ministre un avis portant sur le deuxième volet de la réforme de la formation à l'enseignement, soit l'insertion socioprofessionnelle du nouveau personnel enseignant. Ce dossier est d'autant plus important qu'est déjà amorcé le renouvellement massif du personnel enseignant et que le stage probatoire a été aboli avec la réforme des années 1990.

Il se propose aussi de rédiger un complément à l'avis *Consolider, ajuster et améliorer la formation à l'enseignement* portant sur certains aspects de la formation pratique dans les programmes conduisant à l'obtention d'un baccalauréat en enseignement.

4 LES NOMINATIONS AU COFPE

L'année 2000-2001 a été marquée par un renouvellement important de la composition du COFPE, principalement parce que des membres ont terminé un second et dernier mandat ou ont dû, ayant accepté de nouvelles fonctions, renoncer au renouvellement de leur mandat ou encore démissionner.

Depuis septembre 2000, le ministre a nommé cinq nouveaux membres : M^me^ Patricia Gagnon, directrice d'école au primaire; M^me^ Céline Garant, professeure en enseignement préscolaire et primaire; M. Marc Klein, directeur d'école au primaire; M. Jacques Latulippe, enseignant en formation professionnelle; M. Paul-André Martin, professeur en sciences de l'éducation.

M^me^ Martine Boivin, enseignante au primaire, a été nommée pour un second mandat.

CONCLUSION

Des efforts substantiels ont été faits depuis une décennie pour améliorer la formation à l'enseignement au Québec, notamment par l'implantation du nouveau dispositif de formation initiale comportant l'ajout d'une année de formation principalement axée sur la formation pratique en enseignement en milieu scolaire.

Le travail accompli mérite d'être souligné. Les enquêtes effectuées auprès des diplômés du nouveau baccalauréat témoignent de leur appréciation généralement favorable à l'égard de leur formation.

Cela étant dit, il reste beaucoup à faire pour que la formation à l'enseignement réponde aux besoins croissants du milieu scolaire pour ce qui est de la qualité de l'enseignement et de la réussite des élèves. Le COFPE entend rester attentif aux modifications que les universités apporteront à leurs programmes pour donner suite aux décisions du ministre énoncées dans *La formation à l'enseignement* : *Les*

orientations – Les compétences professionnelles[6] qui redéfinit les profils de formation à l'enseignement.

Le COFPE invite le ministre de l'Éducation à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue d'améliorer la formation à l'enseignement, de valoriser la profession enseignante et de faire reconnaître le rôle des enseignantes et des enseignants dans la société.

6. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. *La formation à l'enseignement : Les orientations – Les compétences professionnelles*, Québec, 2001, 253 p.

Annexe 1

MANDAT ET COMPOSITION DU COFPE

Extrait de la Loi sur l'instruction publique

INSTITUTION

477.16. Est institué le « Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant ».

477.17. Le Comité est composé de seize membres, dont quinze sont nommés par le ministre :

1° un président;

2° six membres sont choisis parmi les personnes qui exercent une fonction pédagogique aux ordres d'enseignement primaire et secondaire;

3° trois membres sont choisis parmi les commissaires et les membres du personnel d'encadrement des commissions scolaires, dont un directeur d'établissement;

4° trois membres représentatifs du milieu de l'enseignement de niveau universitaire;

5° un membre est choisi parmi les parents, les élèves ou les dirigeants d'entreprise;

6° un membre est choisi parmi les employés du ministère de l'Éducation.

Au moins deux de ses membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais.

Le président du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement est également membre du Comité.

MISSION ET FONCTIONS

477.18. Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux orientations de la formation du personnel enseignant aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Il peut en outre, à la demande du ministre ou de sa propre initiative, proposer des orientations et faire des recommandations au ministre sur les sujets suivants :

1° l'identification des priorités en matière de formation à l'enseignement;

2° les projets de règlements relatifs à la formation du personnel enseignant;

3° la formation à l'enseignement, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue;

4° tout aspect de la profession d'enseignant lié à la formation des enseignants.

FONCTIONNEMENT

477.19. Le mandat d'un membre [...] d'un comité est d'une durée de trois ans.

Toutefois, le ministre peut établir que le mandat du tiers des premiers membres qu'il désigne est d'une durée d'un an et que celui d'un autre tiers qu'il désigne est d'une durée de deux ans.

477.20. À l'expiration de son mandat, le membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé.

La durée totale des mandats successifs d'un membre et de toute période pendant laquelle il est demeuré en fonction entre deux mandats ne peut excéder six ans. Au terme d'une telle période de six ans, un membre demeure toutefois en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

477.21. Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres est comblée, selon le mode prescrit pour sa nomination, pour la durée non écoulée du mandat.

477.22. Les membres [...] des comités ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

477.23. Le président dirige les séances [...] du Comité et assure la gestion des activités [...] du Comité.

Le ministre désigne un membre [...] du Comité pour remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

477.24. Le quorum aux séances [...] d'un comité est de la majorité de ses membres.

477.25. [...] les comités peuvent tenir leurs séances à tout endroit au Québec.

477.26. Le ministre met à la disposition [...] des comités les membres du personnel du ministère et les ressources matérielles nécessaires à l'exercice de leur mission.

RAPPORT ANNUEL

477.27. [...] chaque comité doit au plus tard le 15 novembre de chaque année, soumettre au ministre un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin précédent.

477.28. Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise des travaux.

Annexe 2

MEMBRES DU COFPE EN 2000-2001

PRÉSIDENTE : **Madame Francine Schœb**
Conseillère pédagogique
École Évangéline
Commission scolaire de Montréal

MEMBRES :

Madame Martine Boivin
Enseignante au primaire
École Demers
Commission scolaire de Laval

Monsieur David D'Arrisso
Étudiant
Université du Québec
à Montréal

Madame Nadine Descamps-Bednarz
Professeure titulaire
Département des mathématiques
Université du Québec à Montréal

Madame Pâquerette Gagnon
Directrice générale
Commission scolaire de la Riveraine

Madame Patricia Gagnon
Directrice
École des Hauts-Bois
Commission scolaire des Affluents

Madame Céline Garant
Directrice
Département de l'enseignement
au préscolaire et au primaire
Université de Sherbrooke

Monsieur Ronald Hughes
Association des enseignantes et
des enseignants du Québec

Monsieur Marc Klein
Directeur
Windermere School
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Madame Pauline Ladouceur
Enseignante au primaire
École des Quatre-Vents
Commission scolaire Marie-Victorin

Monsieur Jacques Latulippe
Enseignant
Centre de formation professionnelle
24-Juin
Commission scolaire de la Région-de-
Sherbrooke

Monsieur Paul-André Martin
Professeur
Unité d'enseignement et de recherche
en sciences de l'éducation
Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue

Monsieur Conrad Ouellon
Président du Comité d'agrément des
programmes de formation à
l'enseignement (CAPFE)

Madame Francine Pâlin
Enseignante
École secondaire du Mont-Bruno
Commission scolaire des Patriotes

Madame Lucette Saint-Hilaire
Enseignante à l'éducation des adultes
CEA Louis-Jolliet
Commission scolaire de la Capitale

Madame Sylvie Turcotte
Directrice
Direction de la formation et de la
titularisation du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation

SECRÉTAIRE-COORDONNATRICE : **Madame Joce-Lyne Biron**

2001-06-08